

Cher membre de l'AEA, Cher professionnel des aides auditives,

Après avoir discuté avec la direction de l'AEA, tous les membres du conseil d'administration et sur la base de l'expérience de nos collègues de la FIA en Italie, nous avons développé : **Lignes directrices de l'AEA pour les soins auditifs professionnels pendant la période COVID-19.**

Information générale :

Nous offrons des soins de santé essentiels et en ces jours critiques, nous devons éviter que nos professionnels de la santé ne soient plus en mesure de travailler ou puissent propager le virus.

L'audition et la communication sont essentielles en cette période COVID-19. Les particuliers doivent accéder aux journaux télévisés et Internet. À une époque où les gens pratiquent la distanciation sociale, ils doivent être en mesure de communiquer virtuellement avec leurs proches par téléphone et avec d'autres plates-formes virtuelles.

Par conséquent, nous devons être en mesure de **fournir des soins essentiels pour les besoins urgents**. De plus, nos clients, principalement dans le groupe d'âge de 65 ans et plus sont beaucoup plus vulnérables et sensibles pour COVID-19, **nous devons donc réduire les risques**.

Tout d'abord, cette ligne directrice est basée sur les soins auditifs pour les **clients qui sont asymptomatiques / pas infectés par COVID-19**, qui n'ont pas d'autres besoins plus urgents de soins.

Deuxièmement, nous divisons les lignes directrices pour les activités avec ou sans masques puisque **la disponibilité des masques est très régionale et dépendante du temps**.

Par conséquent, nous avons élaboré ce plan d'action en 5 étapes pour les professionnels, mais assurez-vous de **vous conformer à vos lignes directrices locales en matière de soins de santé pour COVID-19** :

Étapes où aucun masque médical n'est nécessaire

- **Étape 1 - Lorsque les clients demandent des conseils, du soutien ou un rendez-vous , faites tout ce que vous pouvez en vous appuyant sur l'information et le conseil par téléphone/ vidéo-appel/courriel :**

Lorsqu'un client appelle, tout d'abord, regardez si les conseils, le soutien ou le conseil ne peuvent pas être fournis par téléphone/vidéo-appel/e-mail.

Lorsqu'ils n'ont besoin que de piles, de produits de nettoyage et d'entretien, ceux-ci peuvent facilement être expédiés, donc pas besoin de venir au centre auditif.

Ne limitez pas les conseils à un simple conseil client, mais incluez également un conseil professionnel dans l'utilisation du téléphone autant que possible.

Lorsqu'un rendez-vous est obligatoire, passez à l'étape 2

- **Etape 2 – Exécuter la sélection COVID-19, de préférence par téléphone ou par la poste avant de prendre le rendez-vous:** COVID-19 Triage: Posez toutes les questions ci-dessous.

1. Avez-vous récemment voyagé dans une région avec une propagation locale connue de COVID-19? Oui / Non
2. Avez-vous été en contact étroit (dans un rayon de 1 mètre) avec quelqu'un qui a un examen confirmé de COVID - 19 au cours des 14 derniers jours? Oui / Non
3. Avez-vous de la fièvre (plus de 37,50 oC) ou des symptômes d'une maladie respiratoire inférieure comme la toux, l'essoufflement ou la difficulté à respirer? Oui / Non

Si la réponse est oui sur l'une des questions, alors ne prenez pas le rendez-vous et reprogrammez après qu'ils puissent confirmer qu'ils sont en bonne santé à nouveau. Les conseils par téléphone/vidéo/courriel ou les soins à distance sont des solutions de rechange.

- **Etape 3 – Le rendez-vous au centre auditif sans masques médicaux classe I (EN 14683:2014):** Tout d'abord, prenez ces mesures dans votre centre :

- Évitez les rassemblements dans le magasin, éventuellement la réglementation / limitation de l'accès avec des horaires d'ouvertures réglementés. Nous vous recommandons de ne permettre qu'un maximum de 2 personnes dans la salle d'attente, sauf pour les plus grandes salles d'attente.
- Assurez une distance minimale de plus d'un mètre (distanciation sociale - c'est spécifique au pays, voir vos directives locales) entre les patients et entre ces derniers et les professionnels de soins auditifs ainsi que le personnel. Placez les chaises dans la salle d'attente à plus d'un mètre l'une de l'autre.
- Lavez-vous les mains fréquemment et évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche.
- Mettre à la disposition des patients des produits pour l'assainissement ou la désinfection pour les mains.
- Nettoyez les lieux à fond avec de l'alcool ou des désinfectants à base de chlore. Il est essentiel de porter une attention particulière au nettoyage de toutes les surfaces en contact avec les patients (par exemple, poignées, réceptions, bureaux, etc.), qui doivent être aseptisées plusieurs fois au cours de la journée.
- Supprimez les tables, les magazines, les carnets de croquis, les jeux et en général tout ce qui pourrait être contaminé par des virus et ainsi conduire à d'autres infections.

AEA Guidelines for Professional Hearing Care for COVID-19 – 18th of March 2020



Le professionnel doit porter des gants et le client et toute personne accompagnatrice doivent se laver et/ou désinfecter les mains et porter des gants lorsqu'ils entrent dans le centre auditif pour :

- Réception d'appareils auditifs défectueux ou non fonctionnels
- Vérification et nettoyage des aides auditives, des tympans, des tubes et des dômes
- Remise d'appareils auditifs réparés ou de remplacement, sans toucher le patient.
- Vérification du gain, de la sortie et de la fonctionnalité (en coupler 2cc, avec stetoclip d'écoute) et programmation d'appareils auditifs
- Fourniture de batteries, produits de nettoyage et d'entretien.
- Informations directes, soutien, conseil, etc ... Peut être exécuté, tant qu'une distance de plus d'un mètre (distanciation sociale - selon pays, voir vos directives locales) est conservé avec le client.

Les Lignes directrices européennes de l'AEA en matière d'hygiène pour tous ces actes doivent être strictement suivies.

Etapes où les masques médicaux sont essentiels

- **Etape 4 – A l'intérieur de la cabine avec des masques médicaux de la classe I (EN 14683:2014):** Après la sélection, le client et le professionnel peuvent entrer dans la cabine à la condition qu'ils se désinfectent les mains, portent des gants et portent un masque protecteur d'au moins classe I (EN 14683:2014). N'autorisez aucune personne accompagnatrice à l'intérieur de la cabine. Ce type de masque empêche la propagation de l'infection, mais ne garantit pas la protection contre l'infection externe. Avec ces mesures, vous pouvez exécuter tous les actes nécessaires, tant que vous suivez strictement les directives européennes d'hygiène AEA.
- **Etape 5 – Visites à domicile avec des masques de protection d'au moins classe IIR (EN 14683:2014):**

Nous ne conseillons pas du tout les visites à domicile, mais cela peut être envisagé pour des interventions très urgentes. Évitez les interventions pour les clients hospitalisés ou coVID-19 infectés.

Après la sélection, des visites à domicile (c'est par définition un environnement dangereux) sont possibles. le professionnel des soins auditifs doit désinfecter ses mains et porter des gants et un masque de classe IIR (EN 14683:2014) et le client doit porter des gants et un masque d'au moins classe I. Les lignes directrices européennes sur l'hygiène de l'AEA doivent être strictement suivies. Si cet équipement de protection individuelle n'est pas disponible, les visites à domicile ne peuvent pas être exécutées.

AEA Guidelines for Professional Hearing Care for COVID-19 – 18th of March 2020



*For additional information and guidance, please only refer to official sources like the **World Health Organization**, dedicated section, the **AEA** (European Association of Hearing Aid Professionals) and **your Local Health Authorities**.*

- [The use of protective masks - WHO](#)
- [AEA Hygiene Protocol](#)
- [Infection control for Covid-19 - WHO](#)
- [European Commission Response Covid-19](#)

The guidelines are also available on the AEA website:

- [AEA Guidelines for Professional Hearing for COVID-19](#)